



DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

CSA-SD du 30 janvier 2023

Monsieur l'IA-DASEN du Bas-Rhin, Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

Ce CSA-SD se réunit aujourd'hui pour étudier la préparation de la rentrée scolaire 2023. Nous, organisations syndicales représentatives, estimons indispensable, pour préparer convenablement une rentrée scolaire, d'analyser les besoins du terrain dans des délais respectables et d'y répondre correctement.

Les demandes que nous portons, en intersyndicale, depuis plusieurs CTSD maintenant, mènent toutes au même constat : notre département manque de postes, de remplaçant·es et de moyens suffisants pour assurer nos missions de service public et plus particulièrement l'inclusion dans des conditions respectueuses des élèves qui le nécessitent.

Les documents de travail sont arrivés à une date qui ne nous permet pas d'en faire une étude approfondie, faute de temps, et, de plus, ne répondent pas à nos revendications communes.

Nous ne pouvons nous satisfaire d'un document de travail qui ne cadre pas la prise en compte des élèves inscrit·es en ULIS dans les effectifs globaux et les moyennes de toutes les écoles, sans distinction entre les territoires, alors que la loi vous y oblige. Certaines fermetures prévisionnelles de classes peuvent être évitées, si on considère les effectifs d'élèves en ULIS!

Nous ne pouvons nous satisfaire d'un document de travail qui évoque le renforcement d'un potentiel de remplacement, sans même pouvoir évaluer ou chiffrer ce besoin.

Quand bien même le tableau de synthèse s'est amélioré au fil du temps, ces documents, dont l'introduction n'est qu'un copié-collé approximatif du document de travail de janvier 2022, ne permettent pas un travail de qualité.

Nous, organisations syndicales, FSU-SNUipp, SE-UNSA, Sgen-CFDT, SNUDI-FO, dénonçons ce

manque de considération pour nous, représentant·e·s des personnels qui portons la voix de toute une profession, pour nos collègues enseignant·es dont les conditions d'exercice ne cessent de se détériorer d'année en année, pour leurs élèves dont les conditions d'apprentissage continuent de se dégrader au fil du temps.

Lors du boycott de la séance du CTSD du 8 février 2018, nous avions posé quatre revendications :

- Un respect des seuils départementaux dans toutes les écoles du département, qu'elles soient en Education Prioritaire ou non.
- Un moratoire sur les ouvertures de classes bilingues tant qu'il ne sera pas possible d'y affecter des enseignants formés et recrutés par un concours de la fonction publique.
- Un rétablissement des RASED complets dans toutes les écoles.
- Un rétablissement d'une brigade départementale dédiée aux remplacements longs.

Nos revendications n'ont pas changé, mais, aujourd'hui, nous exigeons en plus :

- la réelle prise en compte des élèves d'ULIS dans les moyennes et effectifs des écoles et non pas l'évasive affirmation non étayée qu'il en est tenu compte
- le maintien des vingt-et-un moyens d'enseignement que vous envisagez de rendre au ministère
- de connaître le nombre précis de moyens de remplacement qui seront créés pour la rentrée 2023.
- de connaître précisément la ventilation des emplois, document que vous refusez de nous transmettre depuis 2 ans.

Ces revendications n'étant aucunement satisfaites à ce jour et afin de nous laisser le temps de mener au mieux nos missions, nous avons décidé de ne pas siéger lors de ce CSA-SD ce jour.